ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pensions

Question écrite n° 32054

Texte de la question

Mme Christine Lazerges attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur les pensions que touchent les anciens combattants des anciennes colonies françaises. Une loi de 1960 a gelé leur retraite qui est actuellement de 30 francs par jour pour la plupart d'entre eux. Il est inutile de vous rappeler les sacrifices et les souffrances que ces hommes ont endurés pendant des années, au service de la France. Elle lui demande ce que le Gouvernement compte entreprendre pour mettre fin à cette injustice.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants a engagé une action tendant à obtenir un ajustement des règles d'application du principe dit de « cristallisation » des pensions attribuées, en application du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, aux anciens combattants ressortissants des Etats issus de la décolonisation. Les études qui ont été menées à cet effet montrent que les pensions payées dans la plupart des Etats concernés, le sont à des taux qui garantissent un pouvoir d'achat jusqu'à 10 fois supérieur à ce qu'il devrait être si on l'apprécie en pouvoir d'achat local. La seule dévaluation du franc CFA a eu pour effet de doubler le montant de ces pensions payées en francs français et converties en monnaies locales. Elles ont aussi dégagé deux anomalies au regard de l'équité : des droits nouveaux (révision des pensions concédées, réversion aux veuves et attribution à 65 ans de la retraite du combattant) sont frappés de forclusion ; le taux des pensions servies au Maghreb est largement inférieur à ce qu'il devrait être pour garantir, en fonction du niveau de vie local, la capacité réparatrice des pensions. Il n'est pas possible, actuellement, de savoir si une mesure budgétaire sera retenue pour corriger les anomalies signalées.

Données clés

Auteur : Mme Christine Lazerges
Circonscription : Hérault (3e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 32054
Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 juin 1999, page 3896
Réponse publiée le : 16 août 1999, page 4934